



**Conseil des Arts  
du Canada**

**Canada Council  
for the Arts**

## SERVICE DE LA MUSIQUE

### Subventions de voyage aux musiciens professionnels, à titre individuel

Veuillez suivre les <b>trois étapes</b> ci-dessous pour présenter cette demande :	
<b>1<sup>re</sup> étape</b>	Lisez les <b>lignes directrices</b> pour connaître l'objet du programme, les candidats et les activités admissibles, le montant des subventions, le processus de demande et d'évaluation, etc.
<b>2<sup>e</sup> étape</b>	Lisez la section intitulée <b>Renseignements importants à l'intention des candidats</b> . Si vous avez encore des questions concernant le programme ou le processus de demande, communiquez avec l'agent de programme dont les coordonnées figurent ci-dessous.
<b>3<sup>e</sup> étape</b>	Remplissez toutes les sections du <b>formulaire de demande</b> ci-joint et assurez-vous, à l'aide de la <b>liste de vérification</b> (partie D du formulaire) que vous avez bien rempli toutes les sections pertinentes et inclus toute la documentation d'appui requise.

**Le Conseil des Arts du Canada, engagé à respecter l'équité et l'inclusion, accueille les demandes provenant des diverses communautés autochtones, culturelles et régionales, y compris les personnes handicapées.**

### Date limite

En tout temps avant la date de départ.

Les candidats qui souhaitent avoir une réponse avant de partir doivent soumettre leur demande au moins **huit semaines avant la date de leur départ**.

Les demandes incomplètes ou transmises par télécopieur ou par courrier électronique ne seront pas acceptées.

### Renseignements supplémentaires

#### André Jutras

Agent de programme

Service de la musique

Conseil des Arts du Canada

350, rue Albert, C. P. 1047

Ottawa (Ontario) K1P 5V8

andre.jutras@conseildesarts.ca

Téléphone : 1-800-263-5588 (sans frais) ou 613-566-4414, poste 5071

ATS: 1-866-585-5559

Télécopieur : 613-566-4409

MUG15F 07-11



## LIGNES DIRECTRICES DU PROGRAMME

<p><b>Description du programme</b></p>	<p>Ce programme offre aux professionnels (artistes individuels) de la musique la possibilité de voyager afin de participer à des activités importantes pour leur carrière. Les musiciens professionnels comprennent les instrumentistes, les chanteurs, les compositeurs, les librettistes, les arrangeurs, les interprètes, les chefs d'orchestre, les auteurs-compositeurs-interprètes, les directeurs artistiques et les metteurs en scène d'opéra.</p>
<p><b>Admissibilité</b></p>	<p>Pour présenter une demande à ce programme, vous devez être citoyen canadien ou résident permanent du Canada, conformément aux définitions que donne Citoyenneté et Immigration Canada de ces expressions. Vous pouvez cependant habiter à l'étranger au moment où vous présentez votre demande.</p> <p>Vous devez également satisfaire à la définition d'un artiste professionnel telle que l'entend le Conseil des Arts du Canada, c'est-à-dire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• avoir reçu une formation spécialisée dans votre domaine (pas nécessairement dans un établissement d'enseignement);</li> <li>• être reconnu comme tel par ses pairs (artistes de la même tradition artistique);</li> <li>• vous engager à consacrer plus de temps à votre pratique artistique si votre situation financière vous le permet; et</li> <li>• avoir déjà présenté des œuvres ou vous être produit en public.</li> </ul> <p>Veillez prendre note que le fait de satisfaire aux critères d'admissibilité ne garantit pas que vous obtiendrez une subvention.</p> <p><b>Activités admissibles</b></p> <p>Les subventions sont accordées uniquement aux artistes qui se rendent à une destination située à plus de <b>600 kilomètres</b> de leur région.</p> <p><b>Tous les candidats</b> peuvent demander une subvention de voyage pour les activités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• assister à des ateliers ou à des classes de maître organisés par des professionnels et annoncés sur la scène régionale, nationale ou internationale;</li> <li>• participer à un concours national ou international, sur invitation des organisateurs;</li> <li>• prendre part, sur invitation des organisateurs, à des séances de formation sur l'ensemble, la chorale, l'opéra ou l'orchestre reconnues à l'échelle nationale ou internationale;</li> <li>• présenter une communication sur la musique canadienne à une importante réunion nationale ou internationale, sur invitation des organisateurs;</li> </ul>

<p><b>Admissibilité (suite)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• participer à une résidence de perfectionnement professionnel qui comprend l'échange de connaissances entre l'organisme d'accueil et le candidat. L'organisme d'accueil doit être professionnel et verser un cachet à l'artiste (ou contribuer à son indemnité journalière et à son hébergement). Les artistes doivent soumettre une lettre d'entente (signée par les deux parties) comprenant un plan de travail détaillé. Dans le cas des résidences à court terme (de trois jours à trois semaines), les <b>compositeurs</b> doivent d'abord communiquer avec la Fondation SOCAN au <a href="http://www.fondationsocan.ca">www.fondationsocan.ca</a> pour éviter les chevauchements.</li> </ul> <p>Les <b>compositeurs (y compris les librettistes)</b> peuvent également demander une subvention de voyage pour assister à une première mondiale, à une importante première de leur œuvre ou à une lecture publique ou un atelier de celle-ci. Ils doivent avoir été invités par les organisateurs.</p> <p>Les <b>directeurs artistiques</b> ou les <b>metteurs en scène</b> peuvent aussi participer à un mentorat artistique. Les candidats doivent montrer qu'ils ont une expérience professionnelle reconnue d'au moins trois années. Pour le mentorat administratif, voir la Brigade volante : programme d'aide organisationnelle en musique.</p> <p><b>Activités non admissibles</b></p> <p>Les subventions <b>ne peuvent pas</b> servir aux fins suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• donner des représentations ou répéter;</li> <li>• faire des tournées (voir le programme de Subventions de tournées de musique sur le site web du Conseil des Arts au <a href="http://www.conseildesarts.ca/musique">www.conseildesarts.ca/musique</a>);</li> <li>• passer des auditions</li> <li>• donner des ateliers ou des classes de maître;</li> <li>• présenter une communication à un établissement d'enseignement, comme une université, un collège ou un conservatoire;</li> <li>• soumettre un projet lié à la musicothérapie ou à la pédagogie;</li> <li>• soumettre un projet lié à l'administration des arts ou des affaires;</li> <li>• entreprendre un projet d'études supérieures ou privées (voir le programme de Subventions aux musiciens professionnels, à titre individuel, sur le site web du Conseil des Arts au <a href="http://www.conseildesarts.ca/musique">www.conseildesarts.ca/musique</a>);</li> <li>• réaliser des activités promotionnelles, y compris des mini-spectacles (de l'aide financière peut être accordée à ces activités par l'entremise du programme de Subventions de voyage liées au développement de publics et de marchés, également décrit sur le site web du Conseil);</li> <li>• assister à des activités de financement, à des galas ou à des cérémonies de remise de prix;</li> <li>• participer à des séances d'enregistrement;</li> <li>• prendre part à des festivals, à des conférences ou à des symposiums, y compris des ateliers, des classes de maître et des tables rondes;</li> <li>• faire partie du jury d'un concours national ou international.</li> </ul>
-------------------------------------	---

<p><b>Montant des subventions</b></p>	<p>Des montants fixes de 500 \$, 750 \$, 1 000 \$, 1 500 \$, 2 000 \$ et 2 500 \$ sont accordés pour contribuer aux frais de déplacement des candidats, au tarif excursion. Veuillez toutefois noter que les artistes peuvent demander les montants de 2 000 \$ et de 2 500 \$ <b>seulement</b> s'ils se rendent à l'étranger ailleurs qu'aux États-Unis ou en Europe, ou encore s'ils se rendent dans le Nord canadien ou en viennent.</p> <p><b>Dépenses admissibles</b></p> <p>Cette subvention peut servir à payer les billets d'avion, de train ou d'autobus, de même que les frais de déplacement en taxi ou en navette entre les aéroports, les gares de train ou les stations d'autobus et un autre point. Le Conseil des Arts prendra en considération les demandes visant à financer la moitié des coûts associés au transport de harpes, de violoncelles et de contrebasses.</p> <p>Les demandes peuvent porter sur plusieurs destinations, pourvu qu'elles fassent partie du même voyage.</p> <p><b>Dépenses non admissibles</b></p> <p>La subvention ne peut servir à couvrir le coût des repas, les indemnités journalières, les frais d'hébergement ou toute autre dépense de même nature.</p> <p>Les subventions ne peuvent pas couvrir un voyage entrepris avant le dépôt de la demande.</p>
<p><b>Évaluation des demandes</b></p>	<p><b>Processus d'évaluation</b></p> <p>Les demandes sont évaluées à l'interne par un comité formé d'agents de programme du Service de la musique. Les décisions en matière de subventions sont fondées sur la disponibilité des fonds et les critères ci-dessous.</p> <p><b>Critères d'évaluation</b></p> <p>Les demandes sont évaluées selon les critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• mérite artistique des réalisations du candidat;</li> <li>• qualité et pertinence des activités proposées par le candidat.</li> </ul>

## RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS À L'INTENTION DES CANDIDATS

<b>Traitement de la demande</b>	<p><b>Accusé de réception</b></p> <p>Peu de temps après avoir reçu votre demande, le Conseil des Arts vous enverra un accusé de réception par la poste. Il est à noter que l'accusé de réception indique que la demande a été reçue; il ne confirme pas l'admissibilité de votre demande.</p> <p><b>Délai de réponse</b></p> <p>Les candidats sont informés des résultats du concours par la poste dans les <b>8 à 12 semaines</b> suivant la soumission de leur demande. Le Conseil des Arts ne donne aucun résultat par téléphone ni par courrier électronique.</p> <p><b>Présentation de la demande</b></p> <p>Il incombe aux candidats de fournir tous les renseignements et documents demandés pour confirmer leur admissibilité au programme. Le Conseil des Arts du Canada fondera ses décisions sur les renseignements fournis dans la demande.</p> <p>Il est important d'informer le Conseil des Arts de tout changement d'adresse.</p> <p>Ne soumettez pas de documents originaux. Le Conseil des Arts n'est pas responsable de la perte ou de l'endommagement des documents soumis avec la demande.</p> <p>Vous devez soumettre uniquement la documentation exigée et choisir judicieusement le matériel que vous présentez. Les documents supplémentaires ne seront pas soumis au comité d'évaluation. Les membres du comité ne peuvent consacrer qu'un temps limité à l'examen de chaque demande de subvention : cette méthode permet de garantir que toutes les demandes sont évaluées de façon équitable.</p> <p><b>Format et mise en page</b></p> <p>Vous pouvez soumettre votre demande par courrier postal ou par voie électronique, à l'aide de <i>Si! Subventions sur Internet</i>.</p> <p>Veillez noter que, si vous utilisez <i>Si! Subventions sur Internet</i>, vous devez soumettre <b>tous</b> vos documents d'appui en ligne. <b>Avant</b> de commencer, assurez-vous que vos documents et votre matériel d'appui sont dans un format électronique approprié. Pour plus de détails, consultez le formulaire de demande.</p> <p>Le cas échéant, tous les documents demandés ainsi que le formulaire de demande doivent être soumis sur des feuilles distinctes de papier blanc (format lettre 8 ½ po x 11 po) imprimées d'un seul côté. Ces documents ne doivent pas être reliés, montés sous plastique ou agrafés. Les trombones sont cependant acceptables.</p> <p>L'impression en couleurs et les feuilles colorées ou de format inhabituel rendent difficile la photocopie; il est donc préférable de ne pas y recourir.</p>
---------------------------------	--

<p><b>Renseignements personnels</b></p>	<p>La Loi sur la protection des renseignements personnels donne à toute personne le droit d'accéder aux renseignements personnels qui la concernent et d'y faire apporter des corrections. Le Conseil des Arts du Canada, tenu de se conformer aux exigences de cette loi, protège toutes les données personnelles en les conservant dans divers fichiers réservés à cette fin. Vous trouverez une description de ces fichiers dans Info Source, une publication du gouvernement fédéral publié sur Internet. Aux termes de la Loi sur l'accès à l'information, toute autre information peut être consultée par quiconque en fait la demande.</p> <p>Pour des raisons de planification et d'évaluation des programmes, le Conseil des Arts du Canada pourrait parfois, à titre confidentiel, fournir des renseignements concernant des demandes de subvention à des représentants d'autres organismes de financement des arts et de la culture.</p>
<p><b>Conditions rattachées à la subvention</b></p>	<p><b>Avant de présenter une demande de subvention</b>, veuillez prendre connaissance des conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Vous ne pouvez pas présenter de nouvelle demande de financement tant que le Conseil des Arts n'a pas reçu et approuvé tous les rapports finaux qui auraient déjà dû être remis.</li> <li>• Vous pouvez recevoir du Conseil des Arts du Canada un maximum de deux subventions aux artistes professionnels au cours d'une période de 48 mois.</li> <li>• Vous ne pouvez soumettre au Conseil des Arts qu'une seule demande de subvention de voyage et une seule demande de subvention aux artistes professionnels par année financière du Conseil des Arts (du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars).</li> </ul> <p><b>Remarque :</b> La condition selon laquelle on ne peut soumettre qu'une seule demande de subvention aux artistes professionnels par année financière comporte cependant une exception. Si vous êtes un <b>artiste professionnel établi qui œuvre dans plus d'une discipline</b> (par exemple, les arts visuels et la musique) et qui répond aux critères d'admissibilité à titre d'artiste établi dans chacune des disciplines, vous pouvez soumettre une demande à deux programmes de subventions aux artistes professionnels par année financière. Vous devez toutefois accepter ou refuser la première subvention offerte par le Conseil des Arts du Canada (dans les deux semaines qui suivent la date où le Conseil vous informe que la subvention vous a été accordée). Si vous acceptez cette première subvention, l'autre demande inscrite sera retirée de tout concours.</p> <p>Chaque service chargé d'une discipline artistique fixe ses propres critères définissant ce qu'il considère comme un artiste établi.</p> <p>Les conditions à respecter seront précisées dans l'avis d'attribution de la subvention que vous recevrez <b>si votre demande est retenue</b>. Quelques-unes des conditions sont présentées ci-dessous.</p> <p><b>Versement de la subvention</b></p> <p>Le Conseil des Arts versera la subvention une fois qu'il aura obtenu le formulaire d'avis de réception, qui est joint à l'avis d'attribution de la subvention.</p>

**Conditions  
rattachées à la  
subvention  
(suite)**

**Imposition des subventions**

Les subventions du Conseil des Arts sont imposables. Le Conseil envoie des feuillets T4-A au moment voulu, pour les subventions et les bourses versées à des particuliers. Pour toute question relative à l'impôt, veuillez vous adresser à l'Agence du revenu du Canada ou au ministère du Revenu de votre province ou territoire.

**Modifications au projet ou au programme de travail**

Toute modification au projet doit être approuvée par l'agent de programme concerné **avant que vous procédiez au changement.**

**Mention de l'aide du Conseil des Arts du Canada**

Vous devez mentionner l'aide reçue du Conseil des Arts du Canada dans tout matériel de promotion lié à la subvention. Des précisions sur la politique du Conseil des Arts à ce sujet seront jointes à l'avis d'attribution de la subvention.

**Rapport final**

Vous devrez soumettre un rapport final sur l'utilisation que vous aurez faite de la subvention. Ce rapport doit être soumis au plus tard à la date indiquée dans l'avis d'attribution de la subvention qui vous aura été envoyé.



## Subventions de voyage aux musiciens professionnels, à titre individuel

Les renseignements que vous fournirez ci-dessous ne seront pas transmis au comité d'évaluation.

### IDENTIFICATION DU CANDIDAT (Veuillez informer le Conseil des Arts de tout changement d'adresse.)

Nom (Nom légal complet) :  M.  M<sup>me</sup> Année de naissance (facultatif) : \_\_\_\_\_

Nom de famille

Premier et second prénoms

Adresse permanente au Canada :

Adresse actuelle si elle diffère de l'adresse permanente :

Rue et numéro d'appartement

Rue et numéro d'appartement

Ville Province/territoire Code postal

Ville Province/territoire Code postal

Téléphone (domicile) Téléphone (bureau)

Téléphone (domicile) Téléphone (bureau)

Télécopieur Courriel

Télécopieur Courriel

### DÉCLARATION

Permettez-vous au Conseil des Arts du Canada d'ajouter votre nom et votre adresse à sa liste d'envoi?  
(Seul le Conseil utilisera cette information, y compris pour des sondages.)  Oui  Non

En quelle langue préférez-vous communiquer avec le Conseil des Arts du Canada?  Français  Anglais

**Pour être admissible, vous devez apposer votre signature ci-dessous pour confirmer les énoncés suivants :**

- Je suis citoyen canadien ou résident permanent du Canada, conformément aux définitions que donne Citoyenneté et Immigration Canada de ces expressions.
- J'ai lu attentivement les critères d'admissibilité au programme, qui sont énoncés dans les lignes directrices, et j'y satisfais.
- Je sais que je ne peux faire qu'une seule demande de subvention de voyage (et une demande de subvention aux artistes professionnels) par année financière (du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars).
- Je comprends que je ne suis pas admissible à ce programme tant que les rapports finaux qui auraient déjà dû être remis pour toute subvention que j'ai obtenue du Conseil des Arts n'ont pas été reçus et approuvés;
- J'accepte les conditions du programme et je conviens de respecter la décision du Conseil des Arts du Canada.
- Je sais que le Conseil des Arts du Canada est assujéti à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, comme l'indiquent les lignes directrices.

**Je certifie que les renseignements fournis dans cette demande sont, à ma connaissance, exacts et complets.**

\_\_\_\_\_  
Signature (une signature originale est requise)

\_\_\_\_\_  
Date



## Subventions de voyage aux musiciens professionnels, à titre individuel

Les renseignements que vous fournissez à partir de ce point seront transmis au comité d'évaluation.

- Le Conseil des Arts du Canada exige une seule copie de ce formulaire par demande. Remplissez-le à la machine ou à la main. Dans ce dernier cas, écrivez en lettres moulées à l'encre noire pour faciliter la photocopie.
- Votre formulaire de demande ne doit pas être relié de quelque façon que ce soit (autrement dit, n'utilisez pas de reliure spirale, de couverture plastique, d'agrafe, etc.).
- Si vous remplissez le formulaire de demande à l'ordinateur, veuillez suivre la présentation ci-dessous.

### PARTIE A1 – NOM ET LIEU DE RÉSIDENCE DU CANDIDAT

Nom du candidat (nom légal complet) :

Nom de famille

Premier et second prénoms

Ville (lieu de résidence permanente)

Province ou territoire

### PARTIE A2 – DESCRIPTION DE LA SUBVENTION DEMANDÉE ET DOMAINE DE SPÉCIALISATION

Décrivez le voyage que vous souhaitez entreprendre (en 15 mots ou moins).

Événement : \_\_\_\_\_

Destination (précisez la ville et le pays) : \_\_\_\_\_

Dates : \_\_\_\_\_

Montant de la subvention (voir les lignes directrices pour plus de détails) :

500 \$

750 \$

1 000 \$

1 500 \$

2 000 \$

2 500 \$

Précisez votre domaine de spécialisation, la forme d'art ou la tradition artistique particulière dans laquelle vous travaillez :

**PARTIE B – DESCRIPTION DU PROJET DE VOYAGE**

À la **partie A2**, vous devez décrire votre projet de voyage (en 15 mots ou moins). Nous vous demandons également de fournir les renseignements ci-dessous sur des feuilles de papier blanc distinctes de 8½ po x 11 po, imprimées d'un seul côté :

- des détails sur la nature, l'objet et l'itinéraire du voyage (maximum d'**une page**);
- des renseignements sur les autres fonds demandés ou obtenus;
- une description des œuvres qui seront présentées, s'il y a lieu (maximum d'**une page**).

**PARTIE C1 – DOCUMENTATION D'APPUI**

La documentation d'appui est une composante **essentielle** de la demande et les évaluateurs y accordent beaucoup d'importance lorsqu'ils prennent leurs décisions.

Inscrivez clairement votre nom sur tous les articles.

Le matériel d'appui audio sera renvoyé aux candidats, mais les documents imprimés seront conservés dans leur dossier.

**Documents imprimés**

- un curriculum vitae à jour (ou une notice biographique) (maximum de trois pages);
- une copie de la lettre d'invitation des organisateurs du projet ou de l'organisme d'accueil (résidence), et tout autre document qui décrit l'organisateur ou l'organisme d'accueil (brochures, critiques, etc.);
- **pour les résidences**, une description détaillée des activités proposées signée par les deux parties;
- **pour les chefs d'orchestre**, trois lettres d'appréciation d'experts dans votre domaine qui connaissent votre travail et votre projet de voyage;
- **pour les metteurs en scène d'opéra**, trois lettres d'appréciation d'experts dans votre domaine qui connaissent votre travail et votre projet de voyage;
- **pour les librettistes**, un sommaire ou une ébauche du livret;
- **pour les candidats qui présentent une communication**, un extrait ou un résumé (de une à trois pages) de la communication.

**Matériel d'appui audio et audiovisuel**

Comme les décisions en matière de qualité artistique reposent sur l'audition des enregistrements soumis, vous devez présenter des enregistrements, tels que décrits ci-dessous, de bonne qualité technique.

- **pour les interprètes**, trois œuvres solos contrastantes (avec ou sans accompagnement) dont une pièce canadienne. Les exceptions doivent être approuvées par le Conseil des Arts avant que la demande soit soumise. (Pour ce faire, communiquez avec l'agent de programme.);
- **pour les chefs d'orchestre**, trois œuvres contrastantes, en format vidéo, contenant des extraits de concerts et de répétitions.  
À noter que les extraits doivent présenter le chef depuis le point de vue des musiciens;
- **pour les compositeurs**, trois enregistrements (les partitions ne sont pas requises) et une liste complète des œuvres que vous avez composées;
- **pour les metteurs en scène d'opéra**, trois extraits, en format vidéo, des productions mises en scène.

**PARTIE C2 – DIRECTIVES POUR SOUMETTRE DU MATÉRIEL D'APPUI NUMÉRIQUE****AVIS IMPORTANT :**

**Les demandes comportant du matériel d'appui numérique qui ne satisfait pas aux exigences ci-dessous pourront être jugées incomplètes et retirées du concours.**

Testez votre matériel avant de le soumettre pour vous assurer qu'il fonctionne bien. C'est à vous qu'il incombe de veiller à ce que toute votre documentation parvienne au Conseil des Arts intacte et dans un format approprié.

Les **fichiers audio** doivent être présentés sur un disque compact ou un cédérom. Les fichiers audio doivent respecter les exigences suivantes :

- Non compressés en format .aif, .aiff, .wav ; ou
- Compressés sans perte en format .flac, .m4a ou .mp4 ; ou
- Compressés en format .mp3 ou .mpa.

Les **vidéos** doivent être soumises sur un DVD, un DVD-R ou un cédérom.

Les fichiers vidéo doivent respecter les exigences suivantes :

- être en format .avi, .mov, .mpg, ou .mpeg.

**PARTIE C3 – DESCRIPTION DÉTAILLÉE DU MATÉRIEL D'APPUI AUDIO ET AUDIOVISUEL**

Identifiez clairement votre matériel et remplissez les sections ci-dessous. Inscrivez vos enregistrements dans l'ordre où vous voulez qu'ils soient présentés.

**Article 1**

Titre :

Compositeur (s'il y a lieu) :

Rôle/part du candidat (interprète, compositeur, etc.) :

Date d'achèvement ou d'enregistrement (revoyez les exigences à cet égard dans les lignes directrices) :

Paroles/livret en annexe  Oui  Non

Brève description de la façon dont cette oeuvre se rapporte au projet envisagé :

Durée :

 disque compact  DVD      **Numéro de piste :** \_\_\_\_\_ **Temps indiqué :** de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Veuillez indiquer le type de fichier si les données se trouvent sur un disque compact ou un DVD inscriptible (p. ex., .wma, .mp3, .mov) : \_\_\_\_\_

**Article 2**

Titre :

Compositeur (s'il y a lieu) :

Rôle/part du candidat (interprète, compositeur, etc.) :

Date d'achèvement ou d'enregistrement (revoyez les exigences à cet égard dans les lignes directrices) :

Paroles/livret en annexe  Oui  Non

Brève description de la façon dont cette oeuvre se rapporte au projet envisagé :

Durée :

 disque compact  DVD      **Numéro de piste :** \_\_\_\_\_ **Temps indiqué :** de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Veuillez indiquer le type de fichier si les données se trouvent sur un disque compact ou un DVD inscriptible (p. ex., .wma, .mp3, .mov) : \_\_\_\_\_

**Article 3**

Titre :

Compositeur (s'il y a lieu) :

Rôle/part du candidat (interprète, compositeur, etc.) :

Date d'achèvement ou d'enregistrement (revoyez les exigences à cet égard dans les lignes directrices) :

Paroles/livret en annexe  Oui  Non

Brève description de la façon dont cette oeuvre se rapporte au projet envisagé :

Durée :

 disque compact  DVD      **Numéro de piste :** \_\_\_\_\_ **Temps indiqué :** de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Veuillez indiquer le type de fichier si les données se trouvent sur un disque compact ou un DVD inscriptible (p. ex., .wma, .mp3, .mov) : \_\_\_\_\_

**PARTIE D – LISTE DE VÉRIFICATION**

Utilisez la liste de vérification ci-dessous pour confirmer que vous avez bien rempli toutes les sections pertinentes et inclus toute la documentation d'appui requise. Assurez-vous d'écrire votre nom et le titre du projet envisagé sur tous les articles que vous soumettez.

**Vous devez joindre à votre demande les éléments suivants dans l'ordre indiqué ci-dessous, y compris la présente page.**

- Renseignements sur le candidat
- Déclaration (une **signature originale** est requise.)
- Partie A1 – Nom et lieu de résidence du candidat
- Partie A2 – Description de la subvention demandée et domaine de spécialization
- Partie B – Description du projet de voyage
- Partie C – Documentation d'appui
  - un curriculum vitae à jour (ou une notice biographique) (maximum de trois pages)
  - une copie de la lettre d'invitation des organisateurs du projet ou de l'organisme d'accueil (résidence), et tout autre document qui décrit l'organisateur ou l'organisme d'accueil (brochures, critiques, etc.)
  - pour les résidences**, une description détaillée des activités proposées signée par les deux parties
  - pour les chefs d'orchestre**, trois lettres d'appréciation d'experts dans votre domaine qui connaissent votre travail et votre projet de voyage
  - pour les metteurs en scène d'opéra**, trois lettres d'appréciation d'experts dans votre domaine qui connaissent votre travail et votre projet de voyage
  - pour les librettistes**, un sommaire ou une ébauche du livret
  - pour les candidats qui présentent une communication**, un extrait ou un résumé (de une à trois pages) de la communication
  - Matériel d'appui audio et audiovisuel
- Partie C3 – Description détaillée du matériel d'appui audio et audiovisuel

**Nouveau cette année**

- Formulaire d'auto-identification volontaire (inclus avec les lignes directrices et formulaire de demande). Nous vous invitons à remplir le formulaire d'auto-identification volontaire afin que le Conseil des Arts puisse déterminer si ses programmes et ses services atteignent un grand nombre d'artistes canadiens de toutes les disciplines, comme cela devrait être. Les renseignements qui y sont indiqués ne seront pas pris en compte pour déterminer l'admissibilité et le mérite artistique de votre demande.

**Envoyer votre demande au :**

Service de la musique  
Conseil des Arts du Canada  
350, rue Albert  
Case postale 1047  
Ottawa (Ontario) K1P 5v8



## Formulaire d'auto-identification volontaire

Le Conseil des Arts du Canada est une société d'État fédérale créée par une loi du Parlement et ayant certaines obligations juridiques en vertu de la Charte canadienne des droits et libertés.

La *Loi sur la protection des renseignements personnels* protège les renseignements personnels fournis dans le présent formulaire.

Le Conseil des Arts du Canada a pour mandat de favoriser l'étude et la diffusion des arts, ainsi que la production d'œuvres d'art. De plus, il souhaite renforcer son action positive auprès de tous les artistes professionnels canadiens. Le Conseil des Arts pourra mieux atteindre ces objectifs s'il obtient de plus amples renseignements sur les candidats qui soumettent une demande à ses programmes et sur ceux qui obtiennent du financement.

Le Conseil des Arts du Canada souscrit aux principes de l'équité, de la diversité et de l'inclusion lorsqu'il accorde des subventions et fournit des services aux artistes professionnels et aux organismes artistiques. Ses politiques reflètent la réalité à la fois riche et complexe du Canada. Grâce à sa perspective nationale unique, le Conseil des Arts identifie et traite les problèmes entravant l'accès à ses programmes. Ces problèmes peuvent être liés, entre autres, à la région de provenance, à la culture, à la race, à l'âge, à la langue, à l'appartenance à une communauté autochtone, à un handicap ou au sexe.

Le Conseil des Arts du Canada vous invite donc à remplir le présent formulaire d'auto-identification volontaire, qui lui permettra de déterminer si ses programmes et ses services touchent, comme il le souhaite, un groupe diversifié d'artistes canadiens. Le Conseil des Arts encourage également les personnes qui présentent une demande de subvention au nom d'un collectif ou d'un ensemble à remplir le formulaire.

Ce formulaire sera mis à part des formulaires de demande de subvention. Les renseignements qui y sont indiqués ne seront pas pris en compte pour déterminer l'admissibilité d'une demande.

### Que fera le Conseil des Arts du Canada de l'information qui lui est fournie?

Le formulaire d'auto-identification volontaire pourrait servir, entre autres :

- à produire des statistiques permettant de mesurer l'incidence du soutien financier et de relever les failles à cet égard;
- à veiller à ce que la composition des comités d'évaluation par les pairs, des comités consultatifs et des groupes de travail reflète la diversité de la population;
- à recueillir de l'information qui lui permettra d'évaluer, de réviser et de concevoir les programmes de subventions;
- à planifier des activités et des objectifs de rayonnement;
- à soumettre des rapports au conseil d'administration et aux comités du Conseil des Arts du Canada;
- à échanger des renseignements avec des ministères, d'autres organismes gouvernementaux et des entrepreneurs avec lesquels il a conclu une entente d'échange de données (voir le paragraphe sur le consentement à la page 5);
- à identifier des priorités de financement parmi les demandes d'aide jugées de qualité équivalente par les comités d'évaluation.

**Les données personnelles recueillies dans ce formulaire sont conservées dans le fichier de renseignements personnels correspondant au programme visé.**

**LES RENSEIGNEMENTS FOURNIS SONT PROTÉGÉS.**

NOM : \_\_\_\_\_

### Comment le Conseil des Arts du Canada protégera-t-il l'information qui lui est fournie?

En soumettant vos renseignements personnels, vous consentez à ce qu'ils soient recueillis, utilisés et divulgués conformément à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Le Conseil des Arts du Canada utilisera l'information ou la divulguera uniquement aux fins stipulées. Pour tout autre usage des renseignements, il doit d'abord obtenir un consentement écrit.

**Pour toute question au sujet de la communication de l'information figurant dans le formulaire d'auto-identification volontaire, veuillez joindre Hélène Pollex, agente d'information, Services aux arts, au 1-800-263-5588 ou 613-566-4414, poste 4075, ou par courriel à [helene.pollex@conseildesarts.ca](mailto:helene.pollex@conseildesarts.ca).**

**Veillez remplir le formulaire révisé qui suit même si vous avez déjà fourni auparavant des renseignements aux fins d'auto-identification volontaire.** Le Conseil des Arts du Canada conservera vos renseignements personnels dans divers fichiers réservés à cette fin dont vous trouverez une description dans *Info Source*.

Pour accéder à vos renseignements personnels ou les modifier, vous devez en donner une description précise à la coordonnatrice du bureau de l'Accès à l'information et aux renseignements personnels (AIPRP) du Conseil des Arts du Canada à l'adresse suivante :

**Coordonnatrice de l'AIPRP  
Conseil des Arts du Canada  
350, rue Albert, C.P. 1047  
Ottawa ON K1P 5V8**

**[debbie.stenson@conseildesarts.ca](mailto:debbie.stenson@conseildesarts.ca)**

**Téléphone : 1-800-263-5588 ou 613-566-4414, poste 4696**

**ATS : 1-866-585-5559**

**Télécopieur : 613-566-4390**

**Il suffira d'environ 10 minutes pour remplir le formulaire.**

Les données personnelles recueillies dans ce formulaire sont conservées dans le fichier de renseignements personnels correspondant au programme visé.

**LES RENSEIGNEMENTS FOURNIS SONT PROTÉGÉS.**

NOM : \_\_\_\_\_

<b>Nom :</b>	
_____	_____
Nom de famille	Prénom
<b>Année de naissance :</b> _____	
<b>Lieu de résidence :</b>	
Ville, municipalité, hameau, réserve ou autre endroit : _____	
Province ou territoire : _____	Code postal : _____
<b>Région :</b>	
Quel endroit <b>au Canada</b> considérez-vous comme votre lieu de résidence permanent? (Il peut être différent du lieu de résidence actuel.)	
Ville, municipalité, hameau, réserve ou autre endroit : _____	
Province ou territoire : _____	
<b>Sexe :</b>	
<input type="checkbox"/> Femme	
<input type="checkbox"/> Homme	
<input type="checkbox"/> Transgenre	
<input type="checkbox"/> Autre, veuillez préciser : _____	
<b>Citoyenneté :</b>	
Veuillez cocher la case appropriée.	
<input type="checkbox"/> Citoyen canadien	
<input type="checkbox"/> Résident permanent (selon la définition donnée par Citoyenneté et Immigration Canada)	
<input type="checkbox"/> Autre, veuillez préciser : _____	
<b>Nouvel arrivant ou immigrant :</b>	
Veuillez cocher la case si vous êtes :	
<input type="checkbox"/> nouvel arrivant ou immigrant au Canada	
Si vous avez coché cette case, veuillez indiquer la date de votre arrivée au Canada : _____	

Les données personnelles recueillies dans ce formulaire sont conservées dans le fichier de renseignements personnels correspondant au programme visé.

**LES RENSEIGNEMENTS FOURNIS SONT PROTÉGÉS.**

NOM : \_\_\_\_\_

**Langues officielles :**

Dans laquelle des deux langues officielles préférez-vous communiquer?

- Français
- Anglais

**Langue maternelle :**

Cochez une ou plusieurs cases, pour indiquer la (ou les) langue(s) que vous avez apprise(s) en premier et que vous comprenez encore :

- Français
- Anglais
- Inuktitut
- Autre langue autochtone (veuillez préciser) : \_\_\_\_\_
- Langue des signes (veuillez préciser) : \_\_\_\_\_
- Autre langue (veuillez préciser) : \_\_\_\_\_

**Communautés de langue officielle en situation minoritaire :**

L'expression communautés de langue officielle en situation minoritaire s'entend d'un groupe qui parle la même langue (le français ou l'anglais) lorsque celle-ci est différente de celle de la majorité linguistique de la province ou du territoire où vit ce groupe, selon la définition donnée à l'article 41 de la [Loi sur les langues officielles](#).

Si vous êtes membre d'une communauté de langue officielle en situation minoritaire, veuillez cocher la case appropriée.

- Francophone en situation minoritaire
- Anglophone en situation minoritaire

**Autochtones et Premières nations :**

Si vous êtes autochtone ou membre d'une Première nation, cochez la case appropriée :

- Premières nations
- Métis
- Inuit

NOM : \_\_\_\_\_

**Origine ethnoculturelle :**

Êtes-vous (ne cochez qu'une case) :

- Indigène de l'extérieur du Canada (p. ex., Maori de la Nouvelle-Zélande, Sami de la Norvège, Quechua du Pérou).**  
Veuillez préciser : \_\_\_\_\_
- Personne d'origine africaine, asiatique, moyen-orientale, latino-américaine ou mixte** – origine mixte signifie que vos origines comprennent au moins l'un des groupes mentionnés (Ceux-ci font partie de la « **minorité visible** » au sens de la [Loi sur l'équité en matière d'emploi](#) ).  
Veuillez préciser : \_\_\_\_\_
- Autre** (veuillez préciser) : \_\_\_\_\_

**Personne présentant un handicap :**

Si vous êtes une personne handicapée, cochez la case ci-dessous :

- Veuillez préciser : \_\_\_\_\_

**CONSENTEMENT À FOURNIR DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

**Consentement à la communication des renseignements personnels :**

Veuillez cocher la case appropriée.

- Je consens à ce que mes renseignements personnels soient communiqués à des ministères, à d'autres organismes gouvernementaux et à des entrepreneurs avec lesquels le Conseil des Arts du Canada a conclu une entente d'échange de données.
- Je ne souhaite pas que mes renseignements personnels soient communiqués à des ministères, à d'autres organismes gouvernementaux ni à des entrepreneurs avec lesquels le Conseil des Arts du Canada a conclu une entente d'échange de données.

**J'ai signé à l'endroit ci-dessous pour affirmer que j'accepte ce qui suit :**

- J'ai fourni des renseignements personnels dans le présent formulaire à la condition qu'ils ne servent qu'aux fins qui y sont stipulées et que le Conseil des Arts du Canada demande mon consentement écrit avant de les utiliser autrement.
- L'information que j'ai fournie est exacte et complète.

**Nom :** \_\_\_\_\_

**Signature :** \_\_\_\_\_ **Date :** \_\_\_\_\_

Si vous remplissez une version imprimée de ce formulaire, veuillez le signer à la main (et non fournir une photocopie). Dans le cas d'une demande remplie en ligne, votre adresse électronique sera considérée comme votre signature originale.

**À L'USAGE EXCLUSIF DU CONSEIL DES ARTS DU CANADA –** Personne-ressource – STA : \_\_\_\_\_